



Comité DÉPARTEMENTAL
des échecs 35

Règlement du championnat interclubs jeunes Ille-et-Vilaine 2018

Validé par le Directeur Départemental de l'Arbitrage le 15 octobre 2017

Préambule	2
1. Organisation générale	2
1.1. Structure	2
1.2. Déroulement de la compétition	2
1.4. Engagements.....	2
2. Organisation de la compétition	2
2.1. Directeur de la compétition	2
2.5. Arbitres	3
2.6. Matériel.....	3
3. Déroulement des matchs	3
3.2. Attributions des couleurs	3
3.3. Cadence	3
3.7. Composition des équipes	3
3.7.e) Joueurs mutés.....	3
3.8. Forfaits sportifs	3
3.9. Litiges techniques.....	3
4. Résultats / classements	3
4.5. Appels sportifs	3

Préambule

La division la plus basse du championnat de France interclubs jeunes dans la Ligue de Bretagne est la Nationale III. En conséquence, les parties jouées en championnat départemental ne sont pas comptabilisées dans l'application de l'article 3.7.f).

Pour le reste, le championnat interclubs jeunes d'Ille-et-Vilaine est régi par les mêmes règles que celles du championnat de France interclubs jeunes de la Fédération Française des Echecs.

Ce règlement précise les particularités du championnat interclubs jeunes d'Ille-et-Vilaine. Lorsqu'un point de règlement n'est pas précisé, il convient de se référer au règlement du Championnat National applicable pour la Nationale III.

1. Organisation générale

1.1. Structure

Le Responsable des Jeunes du Comité Départemental choisit la formule de championnat qu'il estime la plus adaptée. On préférera dans cet ordre :

- Un championnat toutes rondes, éventuellement aller-retour dans le cas où peu d'équipes sont engagées ;
- Un appariement des équipes au Système Suisse. Aucune protection de club n'est mise en place dans le championnat ;
- Toute autre formule plus adaptée au ratio équipes/rondes (poules haute et basse par exemple).

1.2. Déroulement de la compétition

Les deux équipes en tête du championnat à l'issue des quatre ou cinq premières journées sont qualifiées pour participer au championnat de nationale III.

Le Responsable des jeunes du Comité Départemental précisera, selon le nombre d'équipes engagées et avant la deuxième ronde quelle forme prendra la fin du championnat (sans les deux équipes qualifiées pour la Nationale III).

1.4. Engagements

Le Comité Départemental fixe les modalités d'inscription des équipes au Championnat Départemental et les communique aux responsables des clubs par courrier électronique.

L'inscription au championnat est gratuite.

En inscrivant une ou plusieurs équipes au championnat, les équipes acceptent l'intégralité du présent règlement.

Les ententes, telles que définies à l'article 11 des Règles Générales, sont autorisées. La demande d'entente peut être faite au plus tard la veille de la date limite d'inscription des équipes et doit être adressée au Président du Comité Départemental, qui statue dès réception de la demande. Ces décisions sont sans appel.

2. Organisation de la compétition

2.1. Directeur de la compétition

Le Responsable des Jeunes du Comité Départemental est responsable de l'évolution de l'ensemble du championnat, et en désigne le Directeur de Groupe (ou officie lui-même si nécessaire). Il confirme les classements provisoires et établit le classement final.

2.5. Arbitres

La personne faisant fonction d'arbitre doit être Arbitre Fédéral ou titulaire d'une licence A ayant l'aval du Directeur de Groupe.

2.6. Matériel

Lors des rassemblements, le Comité Départemental aide les responsables des rencontres à réunir le matériel nécessaire.

3. Déroulement des matchs

3.2. Attributions des couleurs

L'équipe première nommée dans le calendrier établi par le Directeur de Groupe a les blancs sur les échiquiers 1 et 3, et les noirs sur l'échiquier 2.

L'équipe première nommée a les noirs à l'échiquier 4 pour la première partie et les blancs pour la deuxième.

3.3. Cadence

La cadence est de :

- 50 min. et 10 secondes par coup pour les échiquiers 1 à 3,
- 25 min. et 5 secondes par coup pour l'échiquier 4.

3.7. Composition des équipes

3.7.e) Joueurs mutés

Il n'y a aucune limitation sur les joueurs mutés.

3.8. Forfaits sportifs

Sauf événement exceptionnel dûment justifié reconnu par le directeur du championnat, tout forfait d'une équipe sera sanctionné par une amende de 15€ (300€ en Top Jeunes, 100€ en Nationale I, 50€ en Nationale II, 25€ en Nationale III).

3.9. Litiges techniques

Les litiges sont réglés par le Responsable des Jeunes du Comité Départemental.

4. Résultats / classements

4.5. Appels sportifs

Les litiges sont tranchés par la Commission d'Appels du Comité Départemental.